

Achetez malin. Gagnez gros.

C'est parti !

Achetez votre voiture
reconditionnée chez Cardoen et
tentez de vous faire rembourser*.

Action valable du 6 avril au 30 juin 2026 inclus.



 cardoen

*Remboursement possible jusqu'à 15.000€. Infos et conditions sur [cardoen.be/fr](https://www.cardoen.be/fr)

Règlement du concours Cardoen

Achetez malin, gagnez gros.

Tentez votre chance pour obtenir un remboursement pouvant aller jusqu'à 15 000€.

Article 1 : Informations générales

1.1. Ce concours (ci-après dénommé le « **Concours** ») est organisé par Cardoen (ci-après dénommée « **l'Entreprise organisatrice** » ou « **Cardoen** ») – une société dont le siège social est situé Boomsesteenweg 950-958 à Wilrijk et inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0425.303.824.

1.2. Ce Concours se déroule dans les 16 établissements de l'Entreprise organisatrice (ci-après les « **Magasins participants** »). La liste des Magasins participants est disponible via le lien suivant : <https://showrooms.cardoen.be/cardoen/nl>.

1.3. La participation à ce Concours implique l'acceptation pleine et inconditionnelle du présent règlement (ci-après le « **Règlement du Concours** »).

1.4. Le Règlement du Concours est disponible pendant toute la durée du Concours sur le site web via le lien suivant : www.cardoen.be dans les Magasins participants et peut également être obtenu sur simple demande écrite adressée à l'adresse de l'Entreprise organisatrice mentionnée ci-dessus, en indiquant le titre du Concours.

Article 2 : Durée

2.1. Le présent Concours débute le 6 avril 2026 et se déroule jusqu'au 30 juin 2026 inclus dans les Magasins participants et selon les heures d'ouverture de ces magasins (ci-après la « **Durée** »).

Article 3 : Conditions de participation

3.1. Le Concours est ouvert à :

- Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans pendant la Durée du Concours, résidant en Belgique et ayant acheté une voiture reconditionnée auprès de l'un des magasins participants ;
- Toute personne morale ayant son siège social en Belgique et ayant acheté une voiture reconditionnée auprès de l'un des magasins participants pendant la durée du Concours.

(ci-après le ou les « **Participants** »)

3.2. L'achat d'une voiture signifie que l'achat a été mené à bien **sans qu'aucune condition ne soit encore liée à ce-lui-ci**.

3.3. En aucun cas, le Participant ne peut participer sous différents pseudonymes et/ou différentes adresses et/ou pour le compte d'autres participants et/ou par tout autre moyen qui lui permettrait de multiplier sa participation de manière frauduleuse.

3.4. Sont exclus de la participation : les mineurs ;

- Les personnes qui ne remplissent pas les conditions susmentionnées ;

- Le personnel de la Société organisatrice et le personnel des entreprises partenaires ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation et à la promotion du Concours, ainsi que les membres de leur famille (parents en ligne ascendante et descendante, ainsi que conjoints et partenaires).

Article 4 : Conditions de participation

4.1. Il n'est pas possible de participer à ce Concours autrement que selon les modalités décrites dans le présent règlement.

4.2. Le personnel de vente des magasins participants se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant le Concours.

4.3. L'Entreprise organisatrice veille à ce que l'égalité des chances de tous les Participants soit respectée par tous les moyens. L'Entreprise organisatrice se réserve le droit de demander des explications ou d'annuler les inscriptions qui semblent constituer un abus des règles du présent règlement du Concours.

4.4. Les Participants autorisent l'Entreprise organisatrice à effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute information fautive ou erronée entraîne automatiquement l'exclusion de la participation.

4.5. Le gagnant sera désigné conformément aux règles de l'article 7 du présent règlement du Concours.

Article 5 : Déroulement du Concours

5.1. Pour participer valablement à ce Concours, les Participants doivent suivre la procédure suivante jusqu'à ce que leur participation soit confirmée :

- Le Participant qui remplit les conditions des articles 3.1. et 3.4. du Règlement du Concours et qui achète une voiture reconditionnée conformément à l'article 3.2. du Règlement du Concours dans les Magasins participants pendant la Durée du Concours ;
- Via Microsoft Forms (ci-après le « **Formulaire de participation** »), le Participant saisit sa réponse aux deux questions ainsi que ses données personnelles. Les questions sont les suivantes :
 - Une question de culture générale : « Depuis quand Cardoen existe-t-il ? » (ci-après la « **Question de culture générale** »).
 - Une question de départage : « Combien de réponses correctes Cardoen a-t-il reçues à la fin du Concours, le 30 juin 2026 ? » (ci-après la « **Question de départage** »).

Le Participant doit vérifier soigneusement ses réponses, car il n'est pas possible de modifier les réponses données après la confirmation de participation.

Article 6 : Le prix

6.1. Le Participant qui répond aux questions conformément à l'article 7 du règlement du concours remporte le **remboursement du montant d'achat de la voiture reconditionnée, dans la limite de 15 000€ TTC** (ci-après dénommé le « Prix »).

6.2. Le Prix offert au gagnant est définitif et ne peut être contesté, échangé ou remplacé par un autre prix, quelle qu'en soit la raison.

6.3. Si les circonstances l'exigent (force majeure, événements indépendants de la volonté de la Société organisatrice), la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix gagné par un autre prix de valeur équivalente.

6.4. Le Prix est attribué à titre nominatif et ne peut être cédé à des tiers. .

Article 7 : Le gagnant

7.1. Le gagnant sera désigné parmi les participants qui :

- Répondent correctement à la question de culture générale ;
- Et répondent correctement à la question de départage ou se rapprochent le plus de la bonne réponse.

En cas d'égalité, le gagnant sera désigné en fonction de la date de participation (jour, mois, heure, minutes, secondes).

(ci-après le « **Gagnant** »).

7.2. Les résultats sont définitifs, contraignants et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ni d'aucune contestation pour quelque raison que ce soit. Aucune contestation des questions et réponses du Concours ne sera acceptée.

7.3. L'Entreprise organisatrice et un huissier de justice veillent au bon déroulement et à l'impartialité du Concours.

7.4. Le Gagnant sera contacté par téléphone dans un délai de 1 à 2 semaines par le magasin où il a participé au Concours. Le Prix, conformément à l'article 6.1. du règlement du Concours, sera versé par virement bancaire sur le compte bancaire du Gagnant dans un délai de 30 jours ouvrables. Le compte bancaire est celui utilisé par le Gagnant pour acheter le véhicule.

7.5. Le gagnant doit répondre à l'appel téléphonique dans un délai de 5 jours ouvrables. En l'absence de réponse dans ce délai, l'entreprise organisatrice se réserve le droit de désigner un autre gagnant pour le remplacer.

7.6. Le Gagnant déclare que les données personnelles mentionnées sur le Formulaire de participation sont exactes, véridiques et correctes. Le Prix ne sera définitivement attribué qu'après cette vérification.

7.7. Si le numéro de téléphone fourni par le Participant s'avère incorrect, il perd son droit au Prix et n'a droit à aucune indemnisation.

7.8. Si le numéro de compte bancaire du Gagnant s'avère incorrect et que le Prix ne peut donc pas être versé, le Prix est définitivement perdu.

7.9. S'il s'avère impossible, pour quelque raison que ce soit, d'attribuer le Prix au Gagnant, l'Entreprise organisatrice peut attribuer le Prix à un autre Participant au Concours. Ce Participant sera désigné selon les critères de l'article 7 du Règlement du Concours.

Article 8 : Données à caractère personnel

8.1. L'Entreprise organisatrice est responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants et traitera les données des Participants et du Gagnant du Concours conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données : ci-après « RGPD ») et de toute autre réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

8.2. Les données collectées au cours de ce Concours sont traitées aux fins de la gestion du Concours (validation de la participation, contrôles, attribution du Prix, notification au gagnant, etc.). Les données à caractère personnel des Participants ne seront utilisées à aucune autre fin, sauf indication contraire et acceptation par le Participant via une case de consentement.

8.3. L'Entreprise organisatrice peut, sur la base du consentement du Gagnant, traiter les données du Gagnant collectées dans le cadre du Concours (y compris sa photo et la photo qu'il a publiée en ligne, le cas échéant) afin de les utiliser dans/sur tout support publicitaire lié au Concours, sans que cela ne confère au Gagnant une autre récompense, un droit ou un avantage que l'attribution du Prix.

8.4. Dans le cadre du Concours, la Société organisatrice communique les données à caractère personnel des Participants au magasin où ils ont participé, conformément à l'article 5 du règlement du Concours, dans le but de sélectionner et d'informer le Gagnant. Le magasin, qui agit en tant que sous-traitant au sens du RGPD, traitera les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Concours conformément au RGPD et à toute autre réglementation applicable. Il effacera les données des Participants dès la fin du Concours.

8.5. Conformément au RGPD, les Participants peuvent à tout moment et gratuitement : accéder à leurs données et les obtenir sous forme de copie (facilement utilisable et permettant le transfert des données) ; demander la suppression de leurs données ; modifier des données inexacts ou incomplètes ; demander une limitation de l'utilisation de leurs données ; s'opposer au traitement de leurs données et notamment au traitement à des fins de marketing direct. Pour ce faire, veuillez envoyer un e-mail à privacy@cardoen.com. La demande sera traitée dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Conformément au RGPD, les Participants ont le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des données s'ils estiment que le traitement de leurs données est illégal.

8.6. La Politique de confidentialité de la Société organisatrice peut être consultée ici : <https://cardoen.be/nl/legal/privacy-policy/>.

Article 9 : Responsabilité

9.1. L'Entreprise organisatrice ne peut être tenue responsable des dommages ou frais, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de la participation au Concours ou du Prix attribué.

9.2. L'Entreprise organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de raccourcir, de modifier (notamment les dates annoncées), de prolonger, de suspendre ou d'annuler ce Concours, sans qu'elle puisse en être tenue responsable et sans que le Participant puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

9.3. En cas de fraude, l'Entreprise organisatrice peut donc mettre fin au Concours ou le suspendre.

9.4. L'Entreprise organisatrice décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité des canaux de participation au Concours, d'interruptions, d'annulation, de retards dans la transmission des données ou d'autres problèmes sur lesquels elle n'a aucune influence.

9.5. Le Participant reconnaît que la participation au Concours se fait entièrement à ses propres risques.

9.6. L'Entreprise organisatrice se réserve le droit de bloquer, temporairement ou définitivement, en tout ou en partie, la possibilité offerte à toute personne susceptible de perturber le fonctionnement et la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours de participer à celui-ci, de ne pas lui attribuer le Prix éventuellement gagné et, si nécessaire, d'engager des poursuites judiciaires à son encontre.

Article 10 : Propriété intellectuelle

10.1. Toute reproduction, représentation ou adaptation de tout ou partie des éléments figurant dans un support publicitaire utilisé pour la publication, l'organisation ou le déroulement du Concours est strictement interdite.

10.2. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Concours et à son déroulement appartiennent exclusivement à la Société organisatrice.

Article 11 : Respect des règles

Toute clause déclarée illégale ou invalide sera considérée comme inapplicable, sans préjudice des autres clauses du présent règlement du Concours.

Article 12 : Droit applicable – Juridictions compétentes

12.1. Le règlement du Concours et la participation au Concours sont régis par le droit belge.

12.2. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige découlant de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement du Concours. Si le litige persiste, il sera porté exclusivement devant les tribunaux d'Anvers.



Scannez ici pour plus d'informations

 **cardoen**

Garantie*
du prix le plus bas

14 jours*
de droit de retour

*Ou jusqu'à 1.000km. Plus d'infos en showroom ou sur cardoen.be

Jusqu'à **10** ans*
de garantie

*Dès la 1^{re} immatriculation

Livraison en
48 h*

*Conditions complètes en showroom ou sur cardoen.be